



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2026	04/04/2026	19	10	18	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie	X		
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent	X		
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
Secrétaire de séance	PONTIER Michel		

Délibération n°2026-04-21-10

Résultat du vote

Votée à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour

Objet : Election des membres des commissions d'appel d'offres

Conformément à l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du Maire (ou de son représentant), qui est président de droit, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal procède également, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants, en nombre égal à celui des titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Membres titulaires Mr ANGOSTO – Mr PONTIER – Mr SAVIGNOL

Membres suppléants : Mme CLARAZ ANGOSTO Martine – Mr PELIZZARI – Mr SOUBAYE

Le conseil municipal procède à l'élection. Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	19
- Majorité absolue :	10

Nombre de suffrage obtenu : 1^{ère} liste : 19

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, ont été proclamés élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : Mme M. CLARAZ ANGOSTO – Mr M. PONTIER – Mr A. AMALRIC

Membres suppléants : Mme E. PELIZZON – Mme M. ROUDIER – Mr N. MONMAYRAN

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance